

novembre 2018

# Photographie statistique des accidents de travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles en France selon le sexe entre 2001 et 2016

Des tendances d'évolution différenciées pour  
les femmes et les hommes

Pascale MERCIECA,  
Département Expérimentation, Développement, Outils et Méthodes  
Florence CHAPPERT,  
Département Expérimentation, Développement, Outils et Méthodes  
Patricia THERRY,  
Mission Veille Management de l'Information

Depuis 2012, dans le cadre d'un programme relatif à « la santé et aux conditions de travail des femmes et des hommes en France », l'Anact met à jour annuellement une analyse sexuée des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles à partir des statistiques de sinistralité au travail des salariés, fournies par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Cette étude quantitative et longitudinale de la sinistralité au travail en France entre 2001 et 2016 met en lumière des différences d'évolution selon le sexe, qui restent méconnues :

- La baisse globale des accidents du travail depuis 2001 masque la progression des accidents du travail pour les femmes, même si leur nombre est deux fois moins élevé pour les femmes que pour les hommes.
- Les accidents de trajet qui sont en baisse pour les hommes depuis 2001, sont en hausse pour les femmes, et elles sont désormais plus concernées.
- Le nombre des maladies professionnelles concerne autant les femmes que les hommes, avec une progression sur 16 ans deux fois plus rapide pour les femmes. Depuis quelques années, ce nombre diminue compte tenu des nouvelles modalités de reconnaissance des pathologies professionnelles (par exemple, les TMS).

Par ailleurs, l'analyse par branche d'activité montre que l'augmentation de la sinistralité pour les femmes est plus importante dans les secteurs mixtes ou à prédominance féminine en croissance d'effectifs. Les femmes sont massivement rentrées dans les secteurs d'activités de services II (CTN I : travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage ...) et de services I (CTN H : banques, assurances, administrations ...) dans des emplois et activités qui les exposent à des risques d'accidents de travail, de trajet et aux maladies professionnelles pour lesquels les politiques de prévention ne sont pas assez opérantes.

Femmes et hommes ne sont pas égaux en matière d'exposition aux risques professionnels. Tout d'abord parce que la majorité des secteurs, métiers et activités, présentent encore des emplois non-mixtes. Sachant que, dans un même emploi, les conditions de réalisation de l'activité elles-mêmes peuvent avoir des effets différents sur la santé selon que l'on est une femme ou un homme.

Les travaux conduits par l'Anact montrent que les démarches de prévention et leur outils prennent encore trop peu en compte ces différences d'exposition. L'étude fait alors l'hypothèse que l'exposition aux risques professionnels des femmes reste sous-évaluée. Pour être efficaces et durables, certains dispositifs de prévention gagneraient à analyser et à s'appuyer sur les différences d'expositions entre les femmes et les hommes, surtout dans les secteurs à prédominance féminine.

C'est l'objectif de cet éclairage sexué des statistiques de la sinistralité en France : renouveler le regard des politiques d'évaluation et de prévention des risques professionnels dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail de tous les salariés femmes et hommes.



1-La baisse globale des accidents de travail avec arrêt depuis 2001 masque la hausse des accidents du travail pour les femmes .....	p. 04
1-A Le taux de fréquence des accidents du travail en baisse pour les hommes seulement ...	p. 04
1-B Les accidents de travail selon les branches d'activité en 2016 .....	p. 06
1-C L'évolution du nombre des accidents du travail par branche d'activité entre 2001 et 2016	p. 07
2-La stabilisation des accidents de trajet avec arrêt depuis 2001 occulte désormais le fait que leur nombre est plus important pour les femmes que pour les hommes .....	p. 09
2-A Les accidents de trajet selon les branches d'activité en 2016 .....	p. 09
2-B L'évolution du nombre des accidents de trajet par branche d'activité entre 2001 et 2016	p. 10
3-Les maladies professionnelles reconnues progressent deux fois plus rapidement pour les femmes que pour les hommes depuis 2001 .....	p. 11
3-A Le taux de fréquence des maladies professionnelles des TMS est beaucoup plus important pour les femmes et surtout pour les ouvrières .....	p. 12
3-B Les maladies professionnelles selon les branches d'activité en 2016 .....	p. 13
3-C L'évolution des maladies professionnelles par branche d'activité entre 2001 et 2016 .....	p. 14
4-Produire des statistiques pour les femmes et les hommes et agir efficacement en prévention .....	p. 15
5-Références bibliographiques .....	p. 17

Cette sixième édition de la photographie statistique de la sinistralité au travail selon le sexe, qui couvre la période 2001-2016, met à nouveau en évidence des tendances d'évolution des indicateurs de santé au travail différenciés pour les femmes et les hommes.

Cette analyse s'appuie sur les statistiques de la sinistralité 2016<sup>1</sup> fournies par la Mission Statistiques de la Direction des risques professionnels de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Cnam)<sup>2</sup>. Ces statistiques des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles sont issues des déclarations d'accidents et des reconnaissances des maladies professionnelles. Les données statistiques de la Cnam sont établies pour la France entière et concernent les salariés relevant du régime général, y compris les contractuels territoriaux et hospitaliers, hors régime agricole, hors fonctionnaires d'État et hors régimes spéciaux SNCF RATP EDF GDF<sup>3</sup>...

Les données utilisées concernent 18 529 736 millions de salariés de 9 grandes branches d'activité hors bureaux et sièges. Ce périmètre a été choisi car les statistiques de sinistralité sont les seules à présenter une répartition suivant le sexe de la victime.

1 Statistiques de sinistralité 2016 tous CTN et par CTN, Cnam

2 Depuis le 6 mars 2018, la CnamTS s'intitule la Cnam

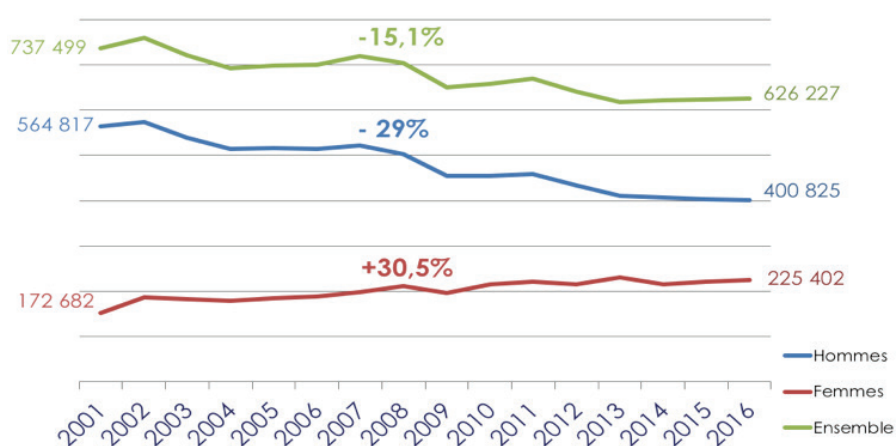
3 SERRES (Nathalie) « Baisse des accidents du travail sur le long terme : sinistralité et éléments explicatifs par secteur d'activité » Points de repère, 12/2010, n°32, 14 pages

# 01 LA BAISSÉ GLOBALE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT DEPUIS 2001 MASQUE LA HAUSSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL POUR LES FEMMES

En 2016, les accidents du travail déclarés et reconnus concernent près de deux fois plus les hommes (64% des accidents) que les femmes (36%).

Si les accidents du travail avec arrêt déclarés et reconnus baissent globalement de 15,1% entre 2001 et 2016, ils progressent pour les femmes. Sur cette période de 16 ans, les accidents du travail déclarés et reconnus ont augmenté de 30,5% pour les femmes et baissé de 29% pour les hommes.

Évolution du nombre des accidents du travail en France 2001-2016



## 1-A LE TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN BAISSÉ POUR LES HOMMES SEULEMENT

L'évolution du nombre d'accident du travail déclaré et reconnu est à mettre en relation avec l'augmentation de 7,5% des effectifs des salariés entre 2001 et 2016 (17,2 millions de salariés en 2001 et 18,5 millions en 2016). Le calcul de l'évolution des indices de fréquence<sup>4</sup> par sexe permettrait d'apporter plus de précision, mais la répartition des effectifs salariés par sexe du périmètre Cnam n'est pas une donnée disponible<sup>5</sup>.

Une analyse qui prendrait en compte le nombre d'heures travaillées (taux de fréquence<sup>6</sup>) serait encore plus pertinente compte tenu des horaires à temps partiel des femmes et des heures supplémentaires des hommes. C'est ce qu'a révélé une étude<sup>7</sup> de la Dares qui montre qu'entre 2005 et 2012, la baisse du taux de fréquence global masque une **nette baisse pour les hommes** de 30,7 à 25,4 accidents par million d'heures travaillées et une **légère augmentation pour les femmes** de 16 à 17 accidents par million d'heures travaillées.

Selon la Dares, en 2012, pour un million d'heures rémunérées, les hommes ont subi 25,4 accidents de travail, et les femmes 17 : on constate donc qu'en regardant le taux de fréquence l'écart de sinistralité entre les femmes et les hommes se réduit.

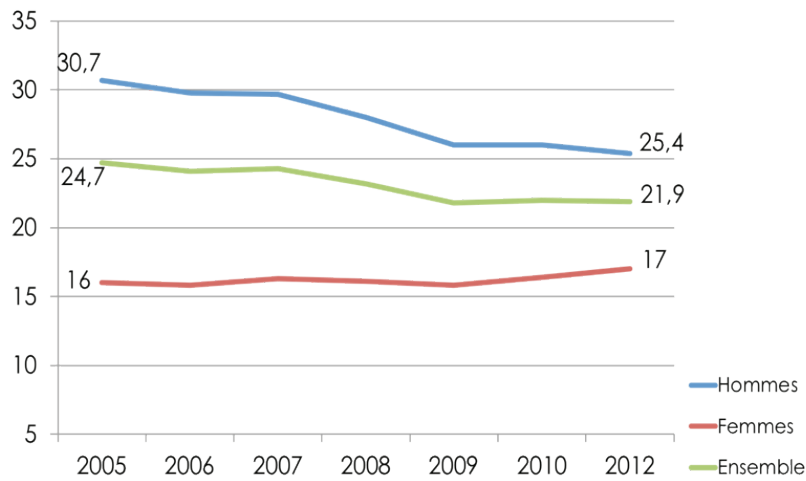
4 Indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt sur nombre de salariés x 1000

5 [Rapport annuel 2016](#), Caisse d'assurance maladie Risques professionnels, 141pages

6 Taux de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt sur le nombre d'heures travaillées x 1 000 000 et > à 1 jour

7 GAROCHE, Bruno - «[Les accidents du travail et les accidents de trajet. Toujours plus fréquents chez les ouvriers, malgré une tendance globale à la baisse](#)», Dares Résultats, n°39, 07/2016

Évolution du taux de fréquence des accidents de travail selon le sexe entre 2005 et 2012



Graphique Anact d'après les tableaux issus de « Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en baisse », Dares Analyses, n°10, 02/2014, et « Les accidents du travail et les accidents de trajet. Toujours plus fréquents chez les ouvriers, malgré une tendance globale à la baisse », Dares Résultats, n°39, 07/2016

**Lecture :** En 2012, pour un million d'heures rémunérées, les hommes ont subi 25,4 accidents de travail

L'étude de la Dares de 2016 révèle aussi que même si le risque d'accident du travail est plus important pour les hommes que pour les femmes, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, cet écart s'inverse pour les ouvriers (44,4 accidents de travail par million d'heures travaillées pour les femmes et 42,6 pour les hommes) ainsi que pour les professions intermédiaires et cadres, chefs d'entreprise (12,6 accidents de travail par million d'heures travaillées pour les femmes et 11,2 pour les hommes).

Taux de fréquence des accidents du travail par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2012



Graphique Anact d'après tableau issu de « Les accidents du travail et les accidents de trajet. Toujours plus fréquents chez les ouvriers malgré une tendance à la baisse », GAROCHE Bruno DARES ANALYSES, n° 039, 02/2016

**Lecture :** en 2012, pour un million d'heures travaillées, les ouvrières ont subi 44,4 AT et les ouvriers, 42,6.

## 1-B LES ACCIDENTS DE TRAVAIL SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉ EN 2016

**Plus des 3/4 des accidents de travail pour les femmes sont concentrés dans trois branches d'activité**, où la Cnam comptabilise, en 2016 :

- **95 272 AT** avec arrêt dans les **activités de services II CTN<sup>8</sup> I (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)**. Ce CTN, en pleine croissance d'effectif (+ 20,3% entre 2001 et 2016) concentre ainsi près de la moitié (42,3%) des accidents du travail déclarés et reconnus pour les femmes par rapport à l'ensemble des CTN sur l'année ;
- **49 815 AT** avec arrêt dans les **services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D)** soit 22,1% des accidents du travail concernent les femmes sur l'année dans un secteur qui connaît une plus faible croissance d'effectif entre 2001 et 2016 (+ 11,7%);
- **31 808 AT** avec arrêt dans les activités de **services I (banques, assurances, administrations (CTN H))**, soit 14,1% des accidents du travail enregistrés en 2016 pour les femmes. Ce secteur d'activité a connu la plus forte croissance d'effectif de l'ensemble des CTN, avec une progression + de 31,9% entre 2001 et 2016

**Plus de la moitié des accidents de travail pour les hommes en 2016 se concentre dans trois branches d'activité :**

- le **BTP (CTN B Industries du bâtiment et des travaux publics)** avec **87 053 AT** avec arrêt pour les hommes ; soit **21,7%** des accidents de travail pour les hommes sur tous les CTN. L'effectif du secteur a connu une nette progression de + 18,7% entre 2001 et 2016.
- les **industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C)** avec **73 988 AT** avec arrêt pour les hommes ; soit **18,4%** des accidents de travail pour les hommes, dans un secteur dont l'évolution de son effectif entre 2001 et 2016 est plus modeste + 3,4%.
- et les **services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D)** avec **60 492 AT** pour les hommes, soit **15,1% des accidents de travail** pour les hommes. A nouveau, ce CTN a vu son effectif progresser de + 11,7% entre 2001 et 2016.

Ainsi, le CTN I (**activités de services II : travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...**) est le **secteur fortement accidentogène pour les femmes** (pour rappel, avec 95 272 accidents de travail déclarés et reconnus en 2016). **Tandis que pour les hommes, c'est dans le BTP** et les travaux publics que la Cnam enregistre le plus grand nombre d'accidents de travail (pour rappel, avec 87 053 accidents déclarés et reconnus en 2016).

Ce qui confirme le point de vue exprimé par la Cnam<sup>9</sup>, « *le secteur le plus accidentogène n'est plus celui que l'on croit : les accidents du travail dans le BTP ont baissé de 29% depuis 10 ans tandis que dans le secteur de l'aide et soin à la personne, (activités assurées à plus de 97% par des femmes<sup>10</sup>), leur nombre a augmenté de 45% sur cette période. Ainsi en 10 ans, la sinistralité des AT de ce secteur, en pleine croissance, aura augmenté de 45 %.* »

Cette évolution différenciée des accidents du travail pour les femmes et les hommes et selon les secteurs d'activité réinterroge également les conditions d'intégration des nouveaux embauchés, notamment celles des femmes dans des secteurs à prédominance féminine.

<sup>8</sup> Les secteurs d'activité au sens de la Cnam sont les Comités Techniques Nationaux (CTN) <http://urlz.fr/3gfJ>

<sup>9</sup> L'essentiel 2016 Santé et sécurité au travail, Cnam

<sup>10</sup> Source : Dares, d'après Insee - Données 2011 - © Observatoire des inégalités, France métropolitaine « 97,7 % des aides à domicile, aides ménagères et assistants maternels sont des femmes. »



Nombre d'AT avec arrêt selon le sexe par branches d'activité et taux d'évolution			2001	2016	Taux d'évolution %	Évolution de l'effectif des salariés entre 2001 et 2016
	H	F				
Ensemble des branches d'activités	H		564 817	400 825	-29	+7,5%
	F		172 682	225 402	+30,5	
A- Métallurgie	H		93 936	45 426	-51,6	-21,7%
	F		8 363	4 029	-51,8	
B- BTP	H		123 451	87 053	-29,5	+18,7%
	F		854	1 220	↗ +42,8	
C- Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H		78 485	73 988	-5,7	+3,4%
	F		13 376	19 501	↗ +45,8	
D- Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H		74 022	60 492	-18,3	+11,7%
	F		50 268	49 815	-0,9	
E- Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H		16 603	7 958	-52	-20%
	F		4 175	2 254	-46	
F- Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H		37 176	14 304	-61,5	-45%
	F		7 384	3 041	-58,8	
G- Commerce non alimentaire	H		40 268	30 444	-24,4	-1%
	F		15 834	18 462	↗ +16,6	
H- Activités de services : banques, assurances, administrations	H		17 129	17 435	+1,8	+31,9%
	F		21 947	31 808	↗ +44,9	
I- Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire	H		83 747	63 725	-23,9	+20,3%
	F		50 481	95 272	↗ +88,7	

Sont concernés les **accidents du travail avec arrêt**. CTN = Comité Techniques nationaux. D'après statistiques Cnam TS<sup>11 12</sup>



Tableau et calculs Anact d'après les données statistiques de la Cnam

Il apparaît en **blanc**, le nombre le plus important d'accident du travail pour les hommes, et en **bleu**, celui concernant les femmes en 2016.

## 1-c L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ENTRE 2001 ET 2016

Toutes les **branches d'activité** enregistrent une **baisse des accidents du travail pour les hommes** sauf dans les **activités de services I** (banques assurances et administrations (CTN H)).

**Pour les femmes**, on constate une **hausse du nombre d'accidents du travail dans presque toutes les branches** sauf dans les trois branches d'activité à prédominance masculine marquées par une forte baisse des effectifs entre 2001 et 2016 : industries de la métallurgie (CTN A), industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie (CTN E), industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu (CTN F). Dans les services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D), le nombre des accidents du travail évolue peu (-0,9%) avec une baisse du nombre des accidents du travail plus marquée pour les hommes et une stagnation pour les femmes. Mais à l'intérieur de ce CTN, il existe des disparités entre secteurs (hypermarchés, supermarchés ou services).

<sup>11</sup> Statistiques des accidents du travail, Cnam

<sup>12</sup> Les données issues des 9 CTN ne comprennent pas les bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

## Deux secteurs à prédominance masculine enregistrent des écarts très importants entre la baisse des accidents du travail pour les hommes et la progression des accidents du travail pour les femmes :

- le CTN B (les industries du bâtiment et des travaux publics) avec -29,5% des accidents de travail pour les hommes depuis 2001 et + 42,8% pour les femmes (mais le faible nombre d'AT pour les femmes invite à considérer cette évolution avec précaution) ;
- le CTN C (les industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication) avec -5,7% des accidents de travail pour les hommes et +45,8% pour les femmes depuis 2001.

## On constate cette même tendance d'évolution dans deux secteurs mixtes ou à prédominance féminine :

- le CTN G (le commerce non alimentaire) avec une baisse de -24,4% des accidents du travail pour les hommes et hausse de 16,6% pour les femmes ;
- le CTN I (les activités de services II dans la santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire ) avec une baisse de -23,9% pour les hommes et hausse de 88,7% des accidents pour les femmes.
- le CTN H (les activités de services I : banques, assurances et administrations), l'évolution du nombre des accidents du travail concerne les femmes et les hommes, mais principalement avec une hausse de +44,9% pour les femmes alors qu'elle est de +1,8% pour les hommes.

Une analyse plus approfondie nécessiterait de relier ces chiffres avec l'évolution sexuée des salariés du périmètre Cnam par secteur, mais cette donnée n'est pas une donnée disponible. Toutefois, si l'on met en regard l'évolution des effectifs salariés globaux, on peut distinguer 3 groupes de secteurs :

- **Groupe 1** : Trois secteurs comme métallurgie (CTN A), chimie/plasturgie (CTN E) ou bois/textile (CTN F), dont les effectifs salariés ont fortement baissé entre 2001 et 2016, et qui enregistrent une **baisse des accidents de travail à la fois pour les femmes et pour les hommes**. Cette baisse conjointe pourrait notamment être liée à la suppression de postes exposés tenus par des femmes et des hommes, mais aussi peut-être à une politique de prévention des risques assez ancienne et concernant à la fois les femmes et les hommes dans leurs emplois.
- **Groupe 2** : Deux secteurs à effectif global presque constant entre 2001 et 2016 comme celui des transports, eau, gaz, électricité (CTN C) et du commerce non alimentaire (CTN G) pour lesquels **les accidents de travail des hommes baissent, tandis que ceux des femmes augmentent**. On peut faire l'hypothèse, pour expliquer cette différence de tendance dans l'évolution du nombre d'accidents entre femmes et hommes dans ces secteurs, que les politiques de prévention impactent plus les hommes que les femmes dans leurs emplois et que la féminisation des effectifs concerne des activités exposées au risque d'accident.
- **Groupe 3** : Deux secteurs à effectif en croissance entre 2001 et 2016 comme ceux des activités de services (CTN H : banques, assurances, administrations et CTN I : travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage, -) où l'on enregistre **une stagnation ou une baisse du nombre d'accidents pour les hommes et une augmentation assez forte de ce nombre pour les femmes**. L'augmentation des effectifs dans le CTN H concerne en particulier les administrations dont l'effectif a augmenté par l'intégration des salariés des collectivités territoriales (lycées...). On peut faire certaines hypothèses pour expliquer cette différence de tendance dans l'évolution du nombre d'accidents entre femmes et hommes dans ces secteurs. Par exemple, la poursuite de l'entrée des femmes dans le secteur, notamment dans des activités exposées, des risques sous-évalués et des politiques de prévention moins anciennes qui touchent plus les hommes que les femmes dans leurs emplois.



# 02 LA STABILISATION DES ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRÊT DEPUIS 2001 OCCULTE DÉSORMAIS LE FAIT QUE LEUR NOMBRE EST PLUS IMPORTANT POUR LES FEMMES QUE POUR LES HOMMES

Pour 2016, la Cnam a enregistré 47 523 accidents de trajet en premier règlement<sup>13</sup> déclarés et reconnus concernant des femmes (54%) et 39 931 accidents de trajet déclarés et reconnus concernant des hommes (46%).

Entre 2001 et 2016, le nombre d'accidents de trajet déclarés et reconnus a augmenté de 1,5%, alors que l'effectif salarié a augmenté de 7,5%. **Ce chiffre masque une différence d'évolution selon le sexe** : le nombre d'accidents de trajet des hommes baisse de 13,3% tandis que celui des femmes augmente de 18,6%. Jusqu'en 2008, le nombre d'accidents de trajet était supérieur pour les hommes. Depuis 2009, la tendance s'est inversée : les accidents de trajet concernent davantage les femmes.

Évolution du nombre d'accidents de trajet en France 2001-2016



Pour aller plus loin, il serait pertinent de calculer les indices ou taux de fréquence par sexe. Pour ce faire, il serait nécessaire de disposer des chiffres de la répartition des effectifs salariés ou heures travaillées par sexe du périmètre CNAM, cependant elles ne sont pas disponibles.

## 2-A LES ACCIDENTS DE TRAJET SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉ EN 2016

En 2016, **le nombre des accidents de trajet déclarés et reconnus concerne davantage des femmes que des hommes** dans les activités de commerce non alimentaire (CTN G) et les activités de services I et II (CTN H et I). Les activités de services II : travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage, (CTN I), et celles de services I : banques, assurances et administrations (CTN H) ont enregistré respectivement 16 078 accidents de trajet et 11 938 accidents de trajet pour les femmes. Ces deux branches d'activité comptabilisent **59% des accidents de trajet déclarés et reconnus pour les femmes par la Cnam TS** en 2016.

C'est dans le secteur des services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D) et dans les activités de service II : travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage... CTN I) que la CNAM rapporte **le plus d'accidents de trajet pour les hommes**, avec respectivement 7 932 et 7 525 accidents de trajet.

<sup>13</sup> «Les seuls accidents de trajet dont il est tenu compte dans les statistiques de sinistralité, désignés par le terme «accidents en premier règlement», sont les accidents ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1er règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel le sinistre est survenu ;
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente ;
- ou d'un capital décès, consécutif à un sinistre mortel». Définition CNAM

Nombre d'accident de trajet avec arrêt selon le sexe par branches d'activité et taux d'évolution			2001	2016	Taux d'évolution %	Évolution de l'effectif des salariés entre 2001 et 2016
	H	F				
Ensemble des branches d'activités	H		46 084	39 931	-13,3	+7,5%
	F		40 060	47 523	+18,6	
A- Métallurgie	H		7 633	4 685	-38,6	-21,7
	F		1 935	1 124	-41,9	
B- BTP	H		6 715	4 081	-39,2	+18,7%
	F		492	575	↗ +16,9	
C- Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H		5 019	5 186	+3,3	+3,4%
	F		2 809	3 707	↗ +32	
D- Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H		7 720	7 932	+2,7	+11,7%
	F		6 969	7 374	↗ +5,8	
E- Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H		1 155	774	-33	-20%
	F		680	482	-29,1	
F- Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H		1 905	806	-57,7	-45%
	F		1 235	539	-56,3	
G- Commerce non alimentaire	H		3 959	3591	-9,3	-1%
	F		5 042	5 706	↗ +13,2	
H- Activités de services : banques, assurances, administrations	H		4 688	5 351	+14,1	+31,9%
	F		8 239	11 938	↗ +44,9	
I- Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire	H		7 906	7 525	-4,8	+20,3%
	F		10 967	16 078	↗ +46,6	

Tableau et calculs Anact d'après les données statistiques de la Cnam<sup>14 15</sup>



Il apparaît en **blanc**, le nombre le plus important d'accident de trajet pour les hommes, et en **bleu**, celui concernant les femmes en 2016.

## 2-B L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ACCIDENTS DE TRAJET PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ENTRE 2001 ET 2016

On retrouve, pour les accidents de trajet, les trois mêmes secteurs qui comptent une baisse des accidents de travail pour les femmes et pour les hommes entre 2001 et 2016 : les industries de la métallurgie (CTN A), les industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie (CTN E) et l'industrie du bois/textile (CTN F). ICI

Dans les industries des transports eau, gaz, électricité (CTN C), les services, commerces et industries (CTN D), les activités de services I de banques, assurances et administrations (CTN H), on constate une hausse des accidents de trajet entre 2001 et 2016 pour les femmes et les hommes.

Dans les industries du bâtiment et des travaux publics (CTN B), le commerce non alimentaire (CTN G), et les activités de services II travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage (CTN I) on note une baisse des accidents de trajet pour les hommes et une hausse des accidents de trajet pour les femmes entre 2001 et 2016. Ce dernier secteur (CTN I) est celui qui connaît la plus importante progression d'accidents de trajet entre 2001 et 2016 : + 46,6% pour les femmes.

À ce jour, aucune étude connue à ce jour n'investit ce sujet pour comprendre ces évolutions et agir en prévention.

14 Cnam, *Statistiques sur les accidents de trajet*

15 Les données issues des 9 CTN ne comprennent pas les bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

# 03 LES MALADIES PROFESSIONNELLES PROGRESSED DEUX FOIS PLUS RAPIDEMENT POUR LES FEMMES QUE POUR LES HOMMES DEPUIS 2001

En 2016, les maladies professionnelles déclarées et reconnues concernent **quasiment autant les hommes (51%) que les femmes (49%)** : la Cnam a recensé, en 2016, 24 734 maladies professionnelles concernant des hommes et 24 028 maladies professionnelles concernant des femmes.

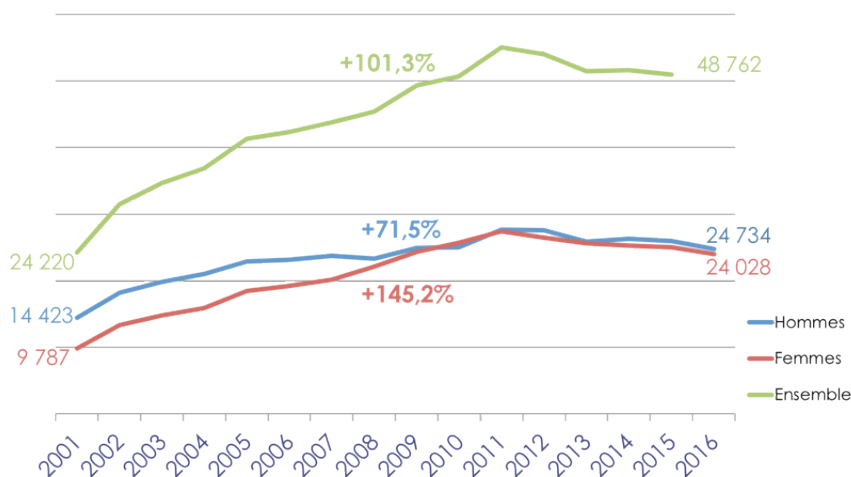
L'évolution du nombre des maladies professionnelles déclarées et reconnues est à la hausse entre 2001 et 2016 pour les salariés (d'après les données de la Cnam **+101,3%**).

Elle marque une **progression différenciée suivant le sexe, en augmentant de façon exponentielle pour les femmes : +145,2%** et de façon moins forte **pour les hommes : +71,5% depuis 2001**.

Depuis 2011, cette évolution connaît une baisse pour les hommes et pour les femmes, qui s'explique, entre autre, par la modification des tableaux de reconnaissance des TMS.

Selon une étude de la Dares<sup>16</sup> « en 2012, les femmes ont autant de maladies professionnelles déclarées et reconnues (27 148) que les hommes (28 993) alors qu'elles assurent un volume de travail moins important que les hommes dans leur emploi, en occupant fréquemment des emplois à temps partiels. Ainsi de plus courtes durées d'exposition pour les femmes ne réduisent pas pour autant leurs effets potentiels en termes de maladie professionnelle. Un tel constat renvoie à plusieurs facteurs explicatifs, celui de la nature des expositions, comme celui de l'organisation de leur travail et de la précarité d'emploi.

Évolution du nombre des maladies professionnelles en France 2001-2016



Graphique et calculs Anact d'après les données statistiques de la Cnam<sup>17</sup>

Le calcul des indices ou des taux de fréquence par sexe est requis pour aller plus loin dans l'analyse ; cependant nous ne disposons pas de la répartition des effectifs salariés ou des heures travaillées par sexe du périmètre Cnam.

<sup>16</sup> GAROCHE, Bruno – « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles. L'importance toujours prépondérante des troubles musculo-squelettiques » - Dares résultats, n°81, 12/2016

<sup>17</sup> Statistiques sur les maladies professionnelles, Cnam

### 3-A LE TAUX DE FRÉQUENCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES DES TMS EST BEAUCOUP PLUS IMPORTANT POUR LES FEMMES ET SURTOUT POUR LES OUVRIÈRES

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent de loin la première cause de maladies professionnelles indemnisées : 87,2% de troubles musculo-squelettiques en 2016<sup>18</sup>.

Concernant les TMS, les femmes sont significativement plus concernées (54% vs 46% pour les hommes), mais, à bien regarder la pyramide des âges des victimes ; c'est au-delà de 45 ans que se brise la symétrie de la pyramide. C'est ce qu'illustre ce tableau de répartition des nouvelles victimes de TMS par sexe et âge en 2016<sup>19</sup>.

Répartition des nouvelles victimes de TMS par sexe et âge en 2016



*Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SGE TAPR sur les neuf CTN, compte spécial, bureaux et sièges sociaux et catégories professionnelles particulières*

Le taux de fréquence des TMS<sup>20</sup> est bien supérieur pour les femmes (2) que pour les hommes (1,2), et il est beaucoup plus important chez les ouvriers (3,4 en 2012) et dans une moindre mesure chez les employés (1,3) que chez les cadres et les professions intermédiaires (respectivement 0,1 et 0,2). Le taux de fréquence des TMS chez les ouvrières est de 8,4 pour un million d'heures salariées contre 2,4 pour les ouvriers.

L'indice de gravité<sup>21</sup> des TMS touchant les femmes est aussi bien supérieur à celui des hommes dans toutes les catégories socioprofessionnelles (7,9 contre 5,4). L'indice de gravité des TMS ouvrières est trois fois plus important que celui des ouvriers (31,8 contre 10,7).

<sup>18</sup> Rapport annuel 2016, Caisse d'assurance Maladie Risques professionnels, p.96

<sup>19</sup> Rapport annuel 2016, Caisse d'assurance Maladie Risques professionnels, p.120

<sup>20</sup> Taux de fréquence des maladies professionnelles = nombre de maladies sur le nombre d'heures travaillées x 1 000 000

<sup>21</sup> Indice de gravité des maladies professionnelles = somme des taux d'IPP sur la somme des heures de travail x 1 000 000

En 2012	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Fréquence des TMS</b>			
Cadres et chefs d'entreprise	0,1	0,3	0,1
Professions intermédiaires	0,1	0,3	0,2
Employés	0,5	1,6	1,3
Ouvriers	2,4	8,4	3,4
<b>Total</b>	1,2	2	1,6
<b>Indice de gravité</b>			
Cadres et chefs d'entreprise	0,3	0,5	0,3
Professions intermédiaires	0,5	1,2	0,8
Employés	2,1	6,4	5,2
Ouvriers	10,7	31,9	14,3
<b>Total</b>	5,4	7,9	6,4

Source Dares<sup>22</sup>

 **Lecture** : 8,4 cas de TMS concernant une ouvrière et 2,4 cas de TMS qui concernent un ouvrier sont reconnus par million d'heures rémunérées

Toujours selon cette étude, les pathologies liées à l'amiante (dont des cancers) concernent essentiellement les hommes (96% des victimes entre 2005 et 2012), les salariés de plus de 50 ans (97%) et les ouvriers (89%).

### 3-B LES MALADIES PROFESSIONNELLES SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉ EN 2016

**En 2016, quatre branches d'activités concentrent 65% des maladies professionnelles pour les hommes** : les industries de la métallurgie (CTN A), les industries du bâtiment et des travaux publics (CTN B), les industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) et les services commerces et industries de l'alimentation (CTN D).

**Près de 62% des maladies professionnelles touchant des femmes** sont concentrées dans trois branches d'activité : les services commerces et industries de l'alimentation (CTN D), les activités de services II : travail temporaire, action social, santé, nettoyage ... (CTN I) et les industries de la métallurgie (CTN A).

<sup>22</sup> GAROCHE, Bruno – « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles. L'importance toujours prépondérante des troubles musculo-squelettiques » - Dares résultats, n°81, 12/2016

Nombre des maladies professionnelles* avec arrêt selon le sexe par branches d'activité (CTN)		2001	2016	Taux d'évolution %	Évolution de l'effectif des salariés entre 2001 et 2016
Ensemble des branches d'activités	H	14 423	24 734	+71,5	+7,5%
	F	9 797	24 028	↗ +145,2	
A- Métallurgie	H	2 321	4 602	+98,3	-21,7
	F	1 490	1 596	↗ +7,1	
B- BTP	H	2 931	6 459	+120,4	+18,7%
	F	28	88	↗ +214,3	
C- Industries transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	H	515	1 989	+286,2	+3,4%
	F	287	1 220	↗ +325,1	
D- Services, commerces et industries de l'alimentation dont supérettes, supermarchés et hypers	H	1 445	2 983	+106,4	+11,7%
	F	2 384	6 767	↗ +183,5	
E- Industrie de la chimie, du caoutchouc et plasturgie	H	472	854	+80,9	-20%
	F	414	782	↗ +88,9	
F- Industries du bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	H	858	1 297	+51,1	-45%
	F	1 243	1 253	↗ +0,8	
G- Commerce non alimentaire	H	381	1 077	+182,7	-1%
	F	356	1 371	↗ +285,1	
H- Activités de services : banques, assurances, administrations	H	114	331	+190,3	+31,9%
	F	424	1 488	↗ +250,9	
I- Activités de services : santé, nettoyage, travail temporaire	H	490	1 082	+54,7	+20,3%
	F	1 548	6 448	↗ +316,5	

\*CTN = Comités Techniques nationaux

Tableau et calculs Anact d'après les données statistiques de la CNAM<sup>23 24</sup>



Il apparaît en **blanc**, le nombre le plus important de maladie professionnelle pour les hommes, et en **blanc**, celui concernant les femmes en 2016.

### 3-C L'ÉVOLUTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ ENTRE 2001 ET 2016

Dans **sept secteurs d'activité sur neuf**, le **taux d'évolution** des maladies professionnelles est **supérieur pour les femmes** : les industries du bâtiments et des travaux publics (CTN B) (+214,3%), les industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) (+325,1%), les services, commerces et les industries de l'alimentation (CTN D) (+183,5%), les industries de la chimie, du caoutchouc et plasturgie (CTN E) (+88,9%), commerce non alimentaire (CTN G) (+285,1%) et les activités des services I : banques, assurances, administrations (CTN H) (+250,9%) et celles des services II : travail temporaire, action social, santé, nettoyage ... (CTN I) (+316,5%).

Pour **les hommes**, dans cette même période, deux secteurs d'activité sur neuf présentent la plus grande augmentation du taux d'évolution du nombre des maladies professionnelles entre 2001 et 2016 : les industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) : +286,2%, et les activités de services I : banques, assurances, administrations (CTN H) : +190,3%.

<sup>23</sup> Cnam [Statistiques des maladies professionnelles](#)

<sup>24</sup> Les données issues des 9 CTN comprennent les bureaux, sièges sociaux.



# PRODUIRE DES STATISTIQUES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES ET AGIR EFFICACEMENT EN PRÉVENTION

Aujourd'hui, les pouvoirs publics et les entreprises prennent conscience de l'utilité de l'éclairage sexué des statistiques de santé en France, que ce soit sur un plan national et régional ou à l'échelle d'un territoire, d'un établissement ou d'une unité de travail. En effet, ces résultats montrent que la sinistralité ne peut plus être considérée « toutes choses égales par ailleurs ». Au contraire, l'efficacité et l'efficience de la prévention doit intégrer les situations différenciées des femmes et des hommes dans les actions de prévention conduites par le chef d'entreprise.

Les différences constatées en termes de sinistralité des femmes et des hommes renvoient pour une grande partie à une exposition différenciée liée à des métiers distincts<sup>25</sup>. Les femmes et les hommes ne sont pas répartis également dans les secteurs professionnels ; dans les secteurs ou les entreprises, à prédominance féminine, masculine ou mixte, il existe une répartition sexuée des emplois ; dans un même emploi, il peut exister une répartition sexuée des activités. Dans tous les cas, la répartition sexuée des secteurs, des métiers ou des activités conduit à une exposition différenciée aux conditions de travail<sup>26</sup>, risques et pénibilités, et donc à des impacts différenciés sur la santé et aussi les parcours des femmes et des hommes.

Par ailleurs, il existe une sous-évaluation de l'exposition aux risques et pénibilités des femmes dans certains de leurs emplois, métiers ou secteurs qui est plus marquée que pour les emplois occupés par les hommes. Elle est liée à une invisibilité des risques pour certains emplois ou secteurs à prédominance féminine (service, soin, commerce, administratif...) compte tenu du fait qu'ils ont été longtemps considérés comme « légers » au contraire des emplois ou secteurs « lourds » à prédominance masculine (BTP, industrie, énergie...). Elle est liée aussi à un manque de prise en compte dans l'évaluation des risques et de leurs impacts des différences d'expositions dues à certaines différences biologiques (morphologie, taille, fonctions reproductives...) ou à des rapports ou rôles sociaux distincts (sexisme et harcèlement sexuel, contraintes de la vie personnelle et familiale...) : les « mêmes » emplois peuvent conduire à des effets différenciés sur la santé des femmes et des hommes.

D'autre part, les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes possibilités de développement des parcours - avec le risque de cumul des expositions et d'une usure professionnelle renforcée en l'absence de perspectives d'évolution et ce, dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle. Par ailleurs, femmes et hommes ne sont pas, non plus, exposés aux mêmes contraintes de temps de travail et aux mêmes activités hors travail.

Ces quatre facteurs (mixité, travail, parcours, temps) qui se traduisent par des conditions d'emploi, de travail, de parcours et de conciliation distinctes pour les salariés selon leur sexe conduisent à des effets différenciés sur la santé des femmes et des hommes. Depuis 2009, le réseau Anact-Aract a développé un modèle d'intervention en entreprise : à partir de données sexuées de santé et sécurité au travail (accident, absence...), l'intervenant analyse les conditions d'expositions différenciées des femmes et des hommes sur quatre axes :

- Organisation : la répartition des femmes et des hommes selon les postes, métiers, services de l'entreprise.
- Travail : l'exposition différenciée et rendue parfois invisible aux risques, pénibilités, contraintes du travail des femmes et des hommes.
- Parcours : les évolutions professionnelles différenciées (recrutement, formation, mobilité,

<sup>25</sup> Genre et conditions de travail. Mixité, organisation du travail, santé et gestion des âges, Éditions Anact, 2009.

<sup>26</sup> Cf. Tableau (p 4-5) comparatif des conditions de travail des femmes et des hommes in Guide « [La Mixité en entreprise pour améliorer conditions de travail et performance](#) », Éditions Anact, 03/2011.

promotion, départ ...) pour les femmes et pour les hommes.

- Temps : les contraintes temporelles du travail et hors du travail différenciées.

De manière plus générale, les organisations de travail et les politiques de santé et sécurité au travail pourraient mobiliser ce regard sur les situations de travail différenciées des femmes et des hommes pour mieux adapter les systèmes de travail et les politiques de prévention de la sinistralité au bénéfice de toutes et tous :

- en développant des recherches-action sur «les situations différenciées des femmes et des hommes et la santé au travail », notamment dans les secteurs à prédominance féminine ;
- en systématisant la production de statistiques sexuées de santé au travail qui est rendue désormais obligatoire pour les rapports annuels des médecins du travail par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé ;
- en concevant des systèmes de travail permettant l'accès au maximum de situations de travail des salariés des deux sexes (prenant notamment en compte les différences de morphologie, de taille et de force musculaire ainsi que celles liées à la santé reproductive des femmes et aussi des hommes) – et en organisant les temps de travail en lien avec les exigences de l'articulation des temps.
- en mettant en œuvre des dispositifs d'évaluation et de prévention des risques (Document Unique) et en développant les démarches des CHSCT ou CSE qui prennent en compte l'impact différencié et l'exposition différenciée en fonction du sexe (conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes) et notamment les effets spécifiques pour la femme enceinte
- en mettant en place des dispositifs de prévention des violences sexistes et sexuelles dans les plans d'action en santé au travail;
- en prenant en compte les différences de situations de travail des femmes et des hommes dans les accords sur les risques psychosociaux, la pénibilité, les seniors ou plus largement sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail afin d'améliorer les conditions de travail de toutes et tous.

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CHAPPERT Florence, MERCIÉCA Pascale « Santé au travail: une approche par le genre pour améliorer la prévention » – La Santé en action Dossier Genre et santé P 09/2017 – <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/articles/441/genre-sante-travail-approche-prevention-femmes-hommes.pdf>

CHAPPERT Florence « L'apport du genre aux démarches de prévention des risques professionnels en santé au travail ». chapitre dans ouvrage coordonné par DEVREUX AM. « Les sciences et le genre » CNRS – 2016

CHAPPERT Florence, THERY Laurence 2 articles: « Inégalités de genre en entreprise : comment construire une intervention sur le travail, propice aux transformations ? » - « Égalité entre les femmes et les hommes et santé au travail : Comment le genre transforme-t-il l'intervention sur les conditions de travail? ». 11/2016 – <http://pistes.revues.org/4882>

CHAPPERT Florence, MERCIÉCA Pascale, PLASSOUX Hélène, THERY Laurence « L'approche genre comme soutien à la prévention, l'exemple français » L.12/2015 [https://www.etui.org/fr/content/download/22008/.../file/Hesamag\\_12\\_FR-22-25.pdf](https://www.etui.org/fr/content/download/22008/.../file/Hesamag_12_FR-22-25.pdf)

GAROCHE, Bruno - « Les accidents du travail et les accidents de trajet. Toujours plus fréquents chez les ouvriers, malgré une tendance globale à la baisse », Dares Résultats, n°39, 07/2016 <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-039-2.pdf>

GAROCHE, Bruno – « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles. L'importance toujours prépondérante des troubles musculo-squelettiques » - Dares Résultats, n°81, 12/2016 <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2016-081.pdf>

INAN, Ceren - « Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en baisse » - Dares Analyses, n° 010, 02/2014, 10 pages <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-010.pdf>

« Rapport annuel 2016 », Caisse d'assurance maladie Risques professionnels, 2017, 141 pages [www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/document\\_PDF\\_a\\_telecharger/brochures/2017344\\_DRP\\_rapportDeGestion\\_interactif.pdf](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/brochures/2017344_DRP_rapportDeGestion_interactif.pdf)

SERRES, Nathalie - « Baisse des accidents du travail sur le long terme : sinistralité et éléments explicatifs par secteur d'activité » Points de repère, 12/2010, n°32, 14 pages [www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/document\\_PDF\\_a\\_telecharger/etudes\\_statistiques/Baisse%20des%20accidents%20du%20travail%20-PDR%20n%C2%B032%20publie.pdf](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/etudes_statistiques/Baisse%20des%20accidents%20du%20travail%20-PDR%20n%C2%B032%20publie.pdf)

« L'essentiel 2016 Santé et sécurité au travail », Caisse d'Assurance Maladie Risques Professionnels, 2017, 20 pages [http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/document\\_PDF\\_a\\_telecharger/brochures/L'essentiel%202016.pdf](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/brochures/L'essentiel%202016.pdf)

Statistiques de sinistralité 2016 tous CTN et par CTN, CNAM, 2017

<http://urlz.fr/3gfJ>

Statistiques sur les accidents de trajet, Caisse d'Assurance Maladie, en ligne

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp/dossier/nos-statistiques-sur-les-accidents-de-trajet-par-ctn.html>

Statistiques sur les accidents de travail, Caisse d'Assurance Maladie, en ligne

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp/dossier/nos-statistiques-sur-les-accidents-du-travail-par-ctn.html>

Statistiques sur les maladies professionnelles, Caisse d'Assurance Maladie, en ligne

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp/dossier/nos-statistiques-sur-les-maladies-professionnelles-par-ctn.html>

Synthèses et analyses statistiques de la sinistralité, Caisse d'Assurance Maladie, en ligne

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp/dossier/syntheses-et-analyses-statistiques-de-la-sinistralite-par-ctn.html>